



## Demande de nationalité pour un libanaise

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

je suis de nationalité libanaise. De Janvier 2008 à Avril 2009 j'etais en France sous le status salariés détaché (donc je declare pas d'impots en France).

Depuis, je suis salarié CDI cadre supérieur. J'ai aussi fait un Masters dans une Grande Ecole en alternance (donc etudes superieurs). Le diplome est reçu en Septembre 2009.

Normalement, il faut 2 ans de residence si on a fait des études superieurs (1 an d'études + 2 ans de résidence). Dans mon cas c'est 3 ans de residence + etudes. Je ne sais pas si c'est 2 ans apres le diplome ou en alternance.

Est-ce que dans ce cas la j'ai le droit à demander la nationalité? si, non comment faire?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Normalement, il faut 2 ans de residence si on a fait des études superieurs (1 an d'études + 2 ans de résidence). Dans mon cas c'est 3 ans de residence + etudes. Je ne sais pas si c'est 2 ans apres le diplome ou en alternance.

Effectivement si vous avez accompli avec succès 2 années d'études en vue de l'obtention d'un diplôme délivré par une université ou un établissement d'enseignement supérieur français, le délai de résidence en France doit être de deux ans pour faire une demande de nationalité française.

Est-ce que dans ce cas la j'ai le droit à demander la nationalité? si, non comment faire?

Vous pouvez faire les démarches mais il faut savoir que même lorsque toutes les conditions sont remplies, il est possible que votre demande soit rejetée.

Vous devez vous adresser à la préfecture de votre lieu de résidence afin de demander un dossier.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Est-ce que il faut compter 2 ans à partir de septembre 2009? ou c'est relié à avoir 2 avis d'imposition?

-----  
Par Visiteur

Monsieur

Etant donné que vous n'avez pas accompli en France deux ans d'études en France en vue de l'obtention d'un diplôme, vous ne pouvez bénéficier de la réduction de stage.

De ce fait vous devez attendre d'avoir résidé 5 ans en France.

Cordiaement

-----  
Par Visiteur

Comment ca? et mon masters à Telecom ParisTech? c'est un masters de deux ans. A moins que je rate quelque chose...

-----  
Par Visiteur

Monsieur

Je ne comprends pas dans un message précédent vous avez noté 1 an d'études + 2 ans de résidence).

cordialement

-----  
Par Visiteur

Ah non ca c'est jusque ce que jamais compris de la loi! Mais mois

-----  
Par Visiteur

Ah non ca c'est jusque ce que jamais compris de la loi! Mais moi je suis la depuis 2008 travailleur + etudes de 2ans. J'ai aussi fait un Masters dans une Grande Ecole en alternance (donc etudes superieurs). Le diplome est reçu en Septembre 200

donc :

- Jan 2008 -> Septembre 2009 etudes + salarié
- Sep 2009 -> aujourd'hui salarié

-----  
Par Visiteur

Monsieur

Dans ce cas, la date de départ du calcul des années commence à courir à compter de votre date d'inscription en vue de l'obtention de ce diplome.

Cordialement